

Arc-en-ciel existe : Petit à petit, l'oiseau fait son nid

À son assemblée du 21 février dernier, le Groupe Arc-en-ciel s'est constitué en association à but non lucratif dotée de statuts. Un pas de plus vers la pérennisation du Groupe !

Présidente : Suzanne Wagner. - Secrétaire : Chs.-A. Durnat.
Caissière : Yschelle Bernasconi.

Article 3 des statuts : «L'association a pour but de stimuler les débats publics sur la vie de la commune d'Yvorne, de défendre l'intérêt général, et de proposer des candidat-e-s aux élections communales.»

Ces objectifs étant définis, ils nous permettent la recherche de nouveaux membres, actifs ou sympathisants, notamment pour soutenir financièrement cette Gazette (vous pouvez aussi le faire sans devenir membre en versant un don à l'aide du bulletin encarté). Nous vous remercions déjà chaleureusement.

Lundi 10 septembre, les membres et non-membres sont invités à une **Assemblée extraordinaire** pour faire le point sur notre présence dans le village. Elle est ouverte à tous : annoncez-vous à notre adresse !

Informations de nos conseillères communales :

- Le concept de **sécurité routière** sera entièrement revu dès la fin des travaux en cours au village.
- L'ensemble des **transports scolaires** sera confié au service du Car Postal.
- Un **véhicule** de type «transporter» sera acquis pour Fr. 200'000.-.
- Le **Boulevard** Aigle-Yvorne est en passe d'être éclairé.
- D'ici quelques semaines, les **maisons** du village vont recevoir un numéro en fonction du nom de la rue.
- Rappel : Les **chiens** doivent être tenus en laisse sur le territoire communal.

Prochaine séance du Conseil communal : jeudi 28 juin

(Rappelons que les délibérations sont publiques : asseyez-vous à la galerie...)

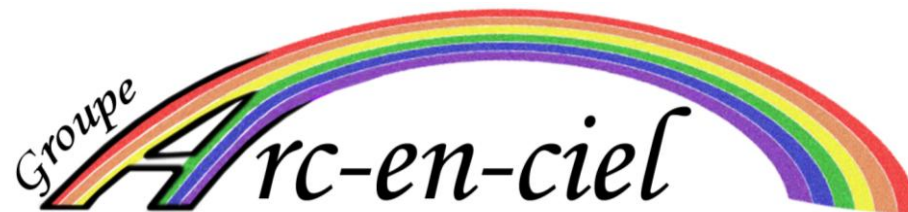
A la découverte de la SCIERIE de notre commune

Nous vous proposons de venir **visiter ensemble une entreprise locale**
jeudi 21 juin 2007 : la scierie Cugnoni (près de la ligne CFF).

Rendez-vous à 18h sur place.

**D'ailleurs, les 22-23-24 juin, le bois sera le thème
de la fête au village de Corbeyrier.**

Réponses au quiz : 1. A, B, E / 2. D / 3. C, D / 4. A / 5. D / 6. Toutes! / 7. A, B, C.



La Gazette

N° 2

Juin 2007

Edito : **Et si on faisait autrement ?**

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Pour cette deuxième édition, à l'heure où l'on discute de la mise en route d'une centrale à gaz dans la région et où le mot «réchauffement climatique» est sur toutes les lèvres, nous vous proposons une Gazette consacrée au développement «durable».

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons penser à l'avenir de notre planète et surtout à celui de nos enfants.

Nos besoins énergétiques, si on n'y prend pas garde, continueront d'augmenter dans les prochaines décennies.

L'Association du Chablais, dans son journal *PENN-LOC*, vient de donner un bon exemple de ce pour quoi nous plaidons.

Et si on faisait autrement ? Si on devenait des consommateurs plus responsables ?

A titre de premier pas, notre journal sera dorénavant imprimé sur du papier recyclé.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture et me réjouis de vous retrouver lors d'un prochain numéro.

Pour le groupe Arc-en-ciel, Danielle Nicolier

Danielle Nicolier et Camille Bütikofer sont les élues du groupe Arc-en-ciel au Conseil communal d'Yvorne (voir infos en dernière page).

Pour nous questionner

Une adresse postale :

Groupe Arc-en-ciel
1853 Yvorne

Pour adhérer

Membre actif ou sympathisant :

Cotisation au c.p. 17-508825-4 :

Individuelle : 20.-

Couple : 30.-

Quiz

>>> Plusieurs réponses sont possibles ! Réponses en dernière page <<<

1. Qu'est-ce que le « développement durable » ?

- A. Un état d'esprit
- B. Faire des choses qu'on fait déjà, mais autrement
- C. Retourner à l'âge de la pierre
- D. Renoncer à son confort et à sa liberté
- E. Répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux du futur

2. Quel est l'ordre de priorités le plus « durable » ?

- A. Finances > diversité biologique > forêt > sécurité sociale et bien-être
- B. Sécurité sociale et bien-être > finances > diversité biologique > forêt
- C. Diversité biologique > forêt > sécurité sociale et bien-être > finances
- D. Pas de priorité !

3. Qui décide, avec un Agenda 21, de poser par ex. des bancs publics ?

- A. Le conseil communal
- B. La municipalité
- C. Un atelier-débat tout public
- D. La municipalité et le conseil communal

4. Pourquoi parle-t-on d'un « Agenda 21 » ?

- A. Parce qu'il s'applique au XXI^{ème} siècle
- B. Parce que les saisons débutent les 21 mars, 21 juin, 21 sept. et 21 déc.
- C. Parce qu'il se concrétise par 21 directives
- D. Parce qu'il faudra atteindre ses objectifs en 2021

5. Laquelle des actions ci-dessous n'est pas « durable » ?

- A. Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- B. Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie
- C. Favoriser, protéger la santé et la sécurité des personnes
- D. Diminuer la diversité naturelle pour augmenter la productivité agricole

6. De quoi est faite la biodiversité locale ?

- A. La diversité des origines des habitants d'Yverne
- B. La totalité de toutes les variations de tout le vivant
- C. L'écologie des milieux, la variété des espèces, leur héritage génétique
- D. La diversité des plants de vigne dans le vignoble d'Yverne

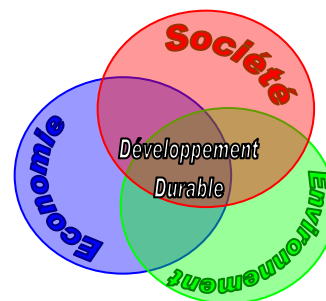
7. Quelles villes et villages ci-dessous ont déjà un Agenda 21 ?

- A. Essertines-sur-Yverdon / B. Lavigny / C. Vevey / D. Noville / E. Aigle

Un « Agenda 21 », qu'est-ce ?

Vous êtes certainement beaucoup à vous interroger, voire vous méfier, à propos de ce terme utilisé à tort et à travers par les temps qui courent. Alors si la curiosité vous titille, prenez le temps de lire ces lignes, et vous en ressortirez mieux renseigné. Et... qui sait ? moins méfiant ?

À la base du projet, il y a la philosophie du **développement durable**.



Eh oui, l'Agenda 21 n'est pas arrivé là tout seul, à la conférence de l'ONU de 1992 ! On y a premièrement souligné que **trois capitaux sont indissociables** pour nos vies : l'environnement, l'économie, le social. Or jusque là, les investissements principaux se sont concentrés sur l'économie.

Mais pourra-t-on continuer longtemps ainsi ? Pourrons-nous laisser une planète polluée aux générations futures ? Telles ont été les interrogations.

Une réponse fut apportée disant que tout développement futur doit prendre en compte ces trois aspects afin de ne pas compromettre l'avenir, et surtout ne pas encourager l'un au détriment d'un autre. Ne pas favoriser l'environnement sans une économie vivante, ni l'inverse.

Une fois ces concepts définis, restait à les appliquer ! Là est intervenu l'Agenda 21, un «**ordre du jour**» pour le 21^{ème} siècle (**global, national, local**) qui doit permettre d'avancer vers un équilibre entre environnement et développement social et économique.

C'est une pensée globale, mais avec une action locale. Ainsi, l'État de Vaud a une unité pour encourager de tels programmes. Et l'Office fédéral concerné a publié un recueil de critères de qualité pour en faciliter le démarrage. (Voir les sites internet www.vd.ch et www.are.admin.ch !)

On y lit que l'Agenda 21 d'une collectivité ou d'une administration est un programme offrant des structures et des moyens adéquats pour réconcilier l'économie, l'environnement et la société en répartissant mieux l'usage des ressources. Dans des communes, peu importe leur taille, les citoyens peuvent encore mieux devenir acteurs, produire des solutions sur mesure et adaptées au contexte, montrer les potentiels et les savoir-faire locaux pour un équilibre durable.

Pourquoi pas à Yverne, comme à Gryon par ex. ?

Document : <http://www.chablais.ch/www.gryon.ch/image/pdf/presentationA211.pdf>